

## Résolution sur les alternances politiques dans l'espace francophone

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,*

- CONSIDÉRANT** que l'espace francophone connaîtra, au cours de la prochaine année, un nombre important d'échéances électorales ;
- RÉAFFIRMANT** son engagement à œuvrer à l'approfondissement et à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit, de la paix et du respect des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits au sein de l'espace francophone ;
- RAPPELANT** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;
- RAPPELANT** son attachement à une culture d'alternance politique fondée sur la tenue régulière d'élections libres, fiables et transparentes, conduites par des organes électoraux nationaux indépendants ;
- CONSIDÉRANT** que la promotion des valeurs démocratiques est un levier important pour la construction d'un monde stable et sécurisé ;
- CONSIDÉRANT** que les crises démocratiques peuvent provoquer d'importantes crises sociales, ce qui constitue une menace majeure à la stabilité des États ;
- RAPPELANT** son attachement aux principes édictés par la Déclaration de Bamako ;
- APPELLE** les Chefs d'États et de gouvernements francophones à observer un strict respect des échéances électorales, des libertés fondamentales et des dispositions constitutionnelles en vigueur dans leur pays ;
- CONDAMNE** toute modification subreptice des Constitutions ou du droit électoral et rappelle que toute modification à la loi fondamentale doit reposer sur un consensus entre les différents acteurs politiques et sociaux de la nation, dans ce cas la modification ne s'applique pas au mandat suivant ;
- DEMANDE** aux Chefs d'États et de gouvernements francophones d'accepter de rendre le pouvoir au peuple souverain une fois leur mandat constitutionnel arrivé à terme ;
- SOULIGNE** qu'il importe de faire participer la société civile, dans toutes ses composantes, au processus électoral et de protéger et faire respecter les droits fondamentaux des populations, en particulier leur liberté d'opinion et d'expression ;
- APPELLE** les Parlements francophones à œuvrer en faveur de l'organisation, à échéances régulières, d'élections libres, fiables et transparentes et à consolider le dispositif permettant une alternance politique.